

**Benzaldéhyde**
**L-F-T-N**
**Attention**

**SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

Ref. n°	: 105 012 / 105 329 / 105 330
Nom commercial	: Benzaldéhyde
Identification de la société	: JEULIN T: +33 2 32 29 40 50 - F: +33 2 32 29 43 99 468, Rue Jacques Monod - CS 21900 27019 EVREUX CEDEX - France e-mail : support@jeulin.fr
N° de téléphone en cas d'urgence	: +33 1 45 42 59 59
Usage	: Usage laboratoire

**SECTION 2 Identification des dangers**
**Classification de la substance ou du mélange**

 Classe de danger et code de catégorie  
 Règlement CE 1272/2008 (CLP)

- Dangers pour la santé

: Toxicité aiguë, par voie orale - Catégorie 4 - Attention (CLP : Acute Tox. 4)

**Eléments d'étiquetage**

Etiquetage Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

- Pictogramme(s) de danger



- Mention d'avertissement
- Mention de danger
- Conseils de prudence

 : Attention  
 : H302 : Nocif en cas d'ingestion.

- Généraux
- Prévention
- Intervention

 : P102 : Tenir hors de portée des enfants.  
 : P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.  
 : P301+P312+P330 : EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.

**SECTION 3 Composition/informations sur les composants**
**Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.**

Nom de la substance	Valeur(s)	CAS	CE	Index CE	REACH	Classification
Benzaldéhyde	: < 100 %	100-52-7	202-860-4	----	----	H302

**Benzaldéhyde**
**L-F-T-N**
**SECTION 4. Premiers secours**

- Inhalation : Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. En cas de malaise consulter un médecin. Faire respirer de l'air frais.  
En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.
- Contact avec la peau : Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse. Enlever vêtements et chaussures contaminés.
- Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin.  
Consulter immédiatement un ophtalmologue.
- Ingestion : En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).  
Consulter immédiatement un médecin.

**SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie**

- Prévention** : Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Conserver à l'abri de la chaleur.
- Moyens d'extinction**
- Adéquats : Dioxyde de carbone. Mousse. Poudre. Eau.
- Risques particuliers** : En cas de feu, présence de fumées dangereuses.  
Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
- Protection contre l'incendie** : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection et un appareil de protection respiratoire autonome.
- Procédures spéciales** : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

**SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- Précautions pour l'environnement** : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
- Mesures après fuite / épandage** : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. (ex: Vermiculite JEULIN réf. 150 039).  
Rincer/diluer le résidu à l'eau.

**SECTION 7. Manipulation et stockage**

- Précautions lors du maniement et de l'entreposage** : L'extraction locale et la ventilation générale doivent être suffisantes pour assurer la conformité aux normes d'exposition.
- Manipulation** : Porter un vêtement de protection approprié.  
Eviter toute exposition inutile.  
Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.  
Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols.
- Stockage** : Après utilisation bien fermer le couvercle.  
Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.  
Conserver à l'abri de la chaleur. (+15°C / +25°C)

**SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- Protection individuelle**
- **Protection respiratoire** : Eviter toute exposition inutile.  
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire homologué.
- **Protection des mains** : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.
- **Protection de la peau** : Porter un vêtement de protection approprié.
- **Protection des yeux** : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
- **Autres** : Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.  
Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

**Benzaldéhyde**
**L-F-T-N**
**SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)**
**SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques**

<b>Nom chimique</b>	: Benzaldéhyde, aldéhyde benzoïque
<b>Aspect</b>	: Liquide.
<b>Etat physique</b>	: Liquide.
<b>Couleur</b>	: Incolore à légèrement jaune.
<b>Odeur</b>	: Amande.
<b>Poids moléculaire</b>	: 106,13 g/mol
<b>Point de fusion [°C]</b>	: -26 °C
<b>T°d'ébullition initiale [°C]</b>	: 178-179
<b>Densité</b>	: (20 °C) : 1,044
<b>Densité de vapeur relative (air=1)</b>	: 3,7
<b>Viscosité à 25°C [mPa.s]</b>	: 1,39
<b>Solubilité dans</b>	: Eau. (20 °C) : 3,3 g/L Ethanol. (20 °C) : soluble Ether. (20 °C) : soluble
<b>Point d'éclair [°C]</b>	: 64
<b>Temp. d'autoinflammation [°C]</b>	: 190
<b>Limites d'explosivité</b>	
<b>Limites d'explosivité inférieures [%]</b>	: 1,4
<b>Limites d'explosivité supérieures [%]</b>	: 8,5
<b>Log P octanol / eau à 20°C</b>	: 1,5

**SECTION 10. Stabilité et réactivité**

<b>Conditions à éviter</b>	: Sensible à l'air et à l'humidité. Etincelles. Flamme nue. Chaleur.
<b>Matières à éviter</b>	: Agents réducteurs forts. Air. Agents oxydants forts (Peroxydes, chromates, dichromates, chlorates, perchlorates, permanganates, nitrates, acide nitrique concentré, acide sulfurique concentré...) Métaux alcalins : Sodium (Na), Potassium (K). Aluminium (Al). Fer (Fe). Bases fortes. Phénol.
<b>Réactions dangereuses</b>	: Combustible.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	: Monoxyde de carbone.
<b>Propriétés dangereuses</b>	: Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs. Peut s'enflammer spontanément.

**SECTION 11. Informations toxicologiques**
**Toxicité aiguë**

<b>- Inhalation</b>	: Irritation du tractus respiratoire. Les symptômes d'une surexposition aux vapeurs comprennent somnolence, faiblesse, maux de tête, étourdissements, nausées, vomissement, diminution de l'acuité visuelle.
<b>- Cutanée</b>	: Irritation. Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer dermatite et dessèchement.
<b>- Oculaire</b>	: Irritation.
<b>- Ingestion</b>	: Corrosion ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.
<b>- Autre</b>	: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. La surexposition aux vapeurs peut provoquer des maux de tête, des nausées. La surexposition à long terme provoque des effets sur le foie et les reins. Ce produit ou ses émissions peuvent affecter le système nerveux. L'exposition peut provoquer une réaction allergique.

**Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg]** : 1300 - CL50 Inhalation : 3 mg/L/4h.

**Benzaldéhyde**
**L-F-T-N**
**SECTION 11. Informations toxicologiques (suite)**

<b>Administ.cutanée(lapin) DL50</b>	: > 1250mg/kg.
<b>Irritation de la peau (lapin)</b>	: Légèrement irritant pour la peau.
<b>Irritation des yeux (lapin)</b>	: Irritation.
<b>Irritation des membranes muqueuses ( lapin)</b>	: Aucune donnée disponible.
<b>Toxicité chronique</b>	
<b>Effets cancérogènes</b>	: Suspecté cancérogène. Il demeure un doute concernant le potentiel cancérogène de ce produit. Un complément de recherche est nécessaire. Observer toutes les précautions d'usage et éviter l'exposition.
<b>Effets mutagènes</b>	: Les données disponibles concernant le potentiel mutagène de ce produit sont contradictoires. Un complément de recherche est nécessaire. Observer toutes les précautions d'usage et éviter l'exposition.
<b>Toxicité vis-à-vis de la reproduction</b>	: N'est pas supposé toxique.
<b>Effets tératogènes</b>	: N'est pas supposé toxique.
<b>Autres informations toxicologiques</b>	: A notre connaissance, les propriétés toxicologiques de ce produit n'ont pas fait l'objet de recherches approfondies. D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues. Observer toutes les précautions d'usage pour la manipulation de produits chimiques.

**SECTION 12. Informations écologiques**

<b>Information relative aux effets écologiques</b>	: Toxique pour la vie aquatique. Eviter le rejet dans l'environnement. Toxicité pour les daphnies : Daphnia magna CE50: 50 mg/l/24h Toxicité pour les poissons : L.Macrochirus CL50: 1,07 mg/l/96h ; P. Promelas CL50: 7,6 mg/l/96h Toxicité pour les algues : SC. Quadricauda CI5:34 mg/l/8j. Toxicité pour les bactéries : Ps. putida CE5: 132 mg/l/16h Toxicité pour les protozoaires : E. sulcatum CE5: 0,29 mg/l/72h.
<b>DThO (gO2/g)</b>	: Aucune donnée disponible.
<b>DBO 5 (gO2/g)</b>	: Aucune donnée disponible.
<b>Potentiel de bio-accumulation</b>	: Biodégradation rapide.
<b>Informations sur l'élimination</b>	: Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

**SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination**

<b>Elimination des déchets</b>	: Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Les conteneurs ou les revêtements intérieurs provenant d'un conteneur ayant renfermé le produit sont également considérés comme déchets dangereux. Ne pas réutiliser les containers vides. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. <b>: Ne pas jeter les résidus à l'égout.</b>
<b>Procédures d'élimination des déchets</b>	: Se référer à la fiche de sécurité avant la manipulation ou l'élimination.

**SECTION 14. Informations relatives au transport**

<b>- Proper shipping name</b>	: 1990 BENZALDÉHYDE, 9, III, ADR
<b>- No ONU</b>	: 1990
<b>- I.D. n° :</b>	: 90
<b>- ADR/RID</b>	: Class : 9 Group : III
<b>Transport par mer</b>	
<b>- Code IMO-IMDG</b>	: UN 1990 Benzaldéhyde



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 5

Révision nr : 3

Date : 24 / 6 / 2019

Remplace la fiche : 13 / 1 / 2011

## Benzaldéhyde

L-F-T-N

### SECTION 14. Informations relatives au transport (suite)

- Classe : 9
- Groupe d'emballage : III
- Transport aérien
- ICAO/IATA : UN 1990 Benzaldehyde
- IATA - Classe ou division : 9
- Groupe d'emballage IATA : III

### SECTION 15. Informations réglementaires

- Autres : Aucun(e).

### SECTION 16. Autres informations

#### Autres données

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement CE 1907/2006 du parlement Européen.

**DENEGATION DE RESPONSABILITE** Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document

# Règlement CE 1907/2006